Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260428-CM202600441-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 28 avril 2026

Date de convocation :16/04/2026
Date d'affichage :16/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 27
Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire
Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET – Eric LE DUFF – Stéphanie DOUGUET – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO - Paul GOARANT - Olivier LE BIHAN – Vanessa MAILLET – Anaïs XAVIER – Julien LE BRUN – Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE — Lisa KERBRAT – André MILIN – Isabelle BLOCH – Sébastien LE LEZ – Aurélie RIOU — Jean-François SALAUN – Sylviane LETTY - Philippe BOREL – Laura MILIN – Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM
à l'exception de : - - - -
Procurations :
Marlène ILHEU pour Jean-Michel BRIS (à partir de 19h30)
Sébastien LE LEZ pour Julien LE BRUN

Isabelle BLOCH a été élue secrétaire de séance.

4-1 Expérimentation d'une occupation saisonnière du Domaine Communal à Kerfissien pour l'installation d'une terrasse-paillotte 2026

Il est proposé d'expérimenter une activité de restauration de plage à Kerfissien, comme cela existe aux Amiets. Pour la saison 2026, il s'agira d'une expérimentation. Le formalisme sera réduit. Le titulaire de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) pourra utiliser cet espace communal à titre exclusif et y accueillir sa clientèle en terrasse. Si l'expérimentation est concluante, un Appel à Manifestation d'Intérêt sera lancé pour la saison 2027. Une convention d'occupation temporaire détaillera les éléments contractuels.

Pour 2026, il est proposé de délivrer une autorisation d'occupation temporaire, dans les conditions suivantes :
Nature et localisation :
-occupation du domaine communal d'une surface de 64,70 m2 incluant le local désaffecté de la SNSM (accès à l'eau potable et à l'électricité) pour une activité de terrasse snacking ;
Dates et durée :
-du 15 juin au 15 septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260428-CM202600441-DE

Tarification :
-forfait de 1 500,00 € sur la période définie.

Assurances :
Le titulaire fournira à la collectivité une attestation d'assurances l'assurant en responsabilité civile et en dommages aux biens et garantissant la collectivité de tous recours.

Seul l'arrêté municipal d'autorisation d'occupation temporaire fera foi et matérialisera l'AOT, incluant l'ensemble des modalités d'occupation et de facturation conditionnant l'accord.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
-de lancer une expérimentation d'activité de restauration sur un espace du Domaine communal à Kerfissien ;
-autorise le Maire à signer un arrêté d'autorisation d'occupation temporaire au profit du Bar Les Embruns, dans les conditions décrites ci-dessus.

MAIRIE de CLEDER 29233 (Finistère)

Fait à CLEDER, le 06/05/ 2026
Pour extrait certifié conforme

Frank COCAIGN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois
à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication